Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

**Band:** 81 (1972)

Heft: 8

**Artikel:** BE 298150 ou le petit frère

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-549282

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



## BE 298150 a le petit frère

Le 2e « Car de l' Amitié» est prêt à prendre la route. Par rapport à son aîné, il présente quelques particularités: le monte-charge est installé latéralement et non à l'arrière du véhicule, prenant ainsi moins de place. Les invalides peuvent y être amenés directement dans leur propre chaise roulante. Selon les besoins, il offre de la place à 14 passagers – dont 5 assis sur des sièges fixes et 9 en chaises roulantes – ou à 15 passagers: 8 places fixes, 7 chaises roulantes.

Qui donc a eu cette idée de génie? nous avait-on demandé en juin 1965, lorsque l'autocar pour handicapés de la Croix-Rouge de la Jeunesse suisse fut mis en service.

Une «idée de génie», en effet, que de concevoir un véhicule spécialement adapté aux besoins des invalides et propre à emmener en excursion des enfants ou des adultes qui sinon n'auraient jamais la possibilité de voir un «bout de pays». En fait, cette «idée de génie» fut inspirée du bateau «Henry Dunant» qui, aux Pays-Bas, emmène sur les canaux néerlandais, pour des voyages de plusieurs jours, des centaines d'invalides, et des deux «trains du Soleil» utilisés aux mêmes fins au Danemark et en Autriche.

Dans notre pays de montagnes, le moyen de transport le plus indiqué était bien l'autocar. Mais encore fallait-il la réaliser, cette idée de génie.

Nous sommes en 1963, la Croix-Rouge

célèbre son centenaire. Au mois d'octobre, le Professeur F. T. Wahlen, alors Conseiller fédéral, lance un appel radiodiffusé à la jeunesse scolaire de toute la Suisse, invitant écoliers et écolières à recueillir de maintes façons les fonds requis pour «l'achat d'un autocar pour handicapés spécialement conçu et aménagé». Cet autocar représentera le «cadeau d'anniversaire» fait par les écoliers suisses à la Croix-Rouge suisse.

La réponse ne se fit point attendre: en 8 semaines Fr. 215 000.— déjà avaient été recueillis. Certaines classes envoyaient Fr. 15.—, d'autres Fr. 500.—... résultat «d'initiatives spéciales» (telles ventes d'objets fabriqués par les enfants eux-mêmes), de tombolas, de représentations théâtrales, de campagnes de tout genre!

De mois en mois et «d'initiatives spéciales» en «initiatives spéciales», c'est une somme de Fr. 600 000.— qui fut réunie au total. Mis en construction au printemps 1964, le premier

autocar pour handicapés put être inauguré en juin 1965.

Une merveilleuse réalisation qui depuis lors a fait des milliers d'heureux, soit les 22 812 passagers de tout âge qui, depuis sa mise en service et jusqu'à fin 1971, avaient pu, grâce à lui, s'évader pour quelques heures de la chambre où ils sont confinés.

Vu le succès du «Car de l'Amitié» et des demandes de plus en plus nombreuses dont il fait l'objet, la décision fut prise en 1968, de construire un deuxième autocar pour handicapés, plus petit et par là plus maniable sur les routes de montagne. La jeunesse scolaire de Suisse fut sollicitée une nouvelle fois et, comme en 1963, elle réagit avec un merveilleux élan.

Entre 1963 et 1972, les écoliers suisses ont recueilli au total Fr. 743 518.74, montant qui non seulement a permis d'acquérir les deux autocars désormais en service, mais de couvrir jusqu'ici les frais d'exploitation du

premier véhicule. A l'avenir la Croix-Rouge suisse assumera elle-même les dépenses d'exploitation en utilisant à cet effet les contributions des parrainages «Autocars pour handicapés» qu'elle a récemment introduits. En s'engageant à verser une contribution de Fr. 60.—(Fr. 10.—par mois), un «parrain» offre à 4 handicapés la possibilité de vivre une journée d'évasion qu'ils n'oub lieront jamais.

Cette première sortie avait été précédée d'une petite cérémonie officielle au cours de laquelle le Président de la Croix-Rouge suisse, Prof. Hans Haug, et le Maire de la Ville de Bienne, M. Fritz Stäehli, prirent notamment la parole.





Des enfants qui chantent, des ballons qui s'envolent, de vieux visages qui sourient, un bon départ pour le Car de l'Amitié numéro 2.



Sous un soleil radieux et accompagné de son «grand frère»—une fois n'est pas coutume — le nouveau «Car de l'amitié» a fait sa sortie inaugurale le 22 septembre 1972. Celle-ci était réservée à des pensionnaires du home «Schlössli» de Mâche/Bienne.